

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 10 OCTOBRE 2016 A 19H00**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.F. MELOT ; J. COURTAULT ; J. L. LOURADOUR

Excusé : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Mardi 4 octobre 2016

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 juillet 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 3 – Budget communal : Programme accessibilité

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient d'ouvrir des crédits à l'article 2131 Opération 922 « Accessibilité » du budget 2016, décide à l'unanimité de modifier l'inscription comme suit :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2131 Op 922 : Accessibilité	+56.634,00	132 : Subventions	+47.645,00
2151 Op 917 : Voirie	- 4.673,98	1641 : Emprunts	+ 4.315,02
	+51.960,02		+51.960,02

3. Financement Accessibilité mairie

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de réaliser les travaux d'accessibilité, il conviendrait de prendre un emprunt. De ce fait, elle présente les propositions qu'elle a reçues suite à sa demande auprès de plusieurs banques : Caisse des Dépôts, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne.

Montant du prêt : 30.000 €

Durée : 10 ans

Taux fixe actuariel : 0,70 %

Echéance trimestrielle : 1^{re} échéance le 25 mars 2017

4. Questions diverses

Suite à la demande de Monsieur Jean-François Melot, Madame le maire présente le devis de La Poste pour réaliser la dénomination et la numérotation des voies communales. Celui-ci se monte à 1.006,80 € TTC auquel il faudra ajouter le prix des panneaux. Le Conseil donne son accord pour réaliser cette opération.